

Parmi les objectifs prioritaires soumis à l'Assemblée Générale du 18 mai dernier, nous avons réaffirmé notre attachement à amplifier nos actions de proximité. Cet engagement nous amè-ne naturellement à défendre ardemment vos intérêts auprès de l'UIC, mais aussi du MEDEF Ile de France. Ainsi, avons-nous ces derniers mois, suite à l'intervention d'un certain nombre d'entreprises, saisi l'UIC qui a réagi sans délai pour dénoncer l'initiative du Ministère du Travail de publier sur son site une liste d'entreprises, supposées compter 1000 salariés et plus, classées en fonction du respect ou non de leur obligation de négocier sur le stress au travail. Cette initiative nous paraissait sur la forme comme sur le fond très discutable.

De même, ces dernières semaines, nous nous sommes mobilisés activement avec le MEDEF lle de France contre le projet de loi tendant à favoriser le dialogue social dans les TPE en instituant des commissions paritaires territoriales chargées notamment du suivi de l'application des accords collectifs.

Au-delà des imprécisions du texte, vous avez été nombreux à souligner que dans les entreprises de moins de 11 salariés le dialogue est directe et quotidien. Quant à l'application des accords collectifs, celle-ci est assurée dans le strict respect des règles négociées dans la branche.

En tout état de cause, cette réforme consacrant des modalités de dialogue social spécifiques aux TPE constitue de nouvelles contraintes fort peu opportunes en cette période de crise.

Gilles le Maire Délégué Général

« La communication comme exigence »

Cette paraphrase du slogan de l'UIC, « *L'avenir comme exigence* », revient à dire autrement : « *Communiquer pour réussir* ».

En parcourant le très intéressant rapport d'activité 2009 de l'UIC lle de France, j'ai découvert que *Le Catalyseur* était envoyé à 1800 personnes, sans compter ceux qui le lisent sur internet.

Au-delà de notre statut de francilien, avec tout ce que cela implique, ce qui nous rassemble à l'évidence, c'est que nous partageons des passions communes, d'une part pour la chimie, d'autre part pour nos entreprises respectives et notre métier. Monde passionnant qui se caractérise aussi par l'adaptation permanente de nos organisations à un environnement économique et réglementaire toujours plus difficile.

Se remettre en question, aller de l'avant, c'est mettre du mouvement dans l'entreprise, cette mécanique complexe qui obéit à ce principe d'Einstein : comme une bicyclette, il faut avancer pour ne pas perdre l'équilibre! Clariant n'échappe pas à cette règle. De réorganisation en réorganisation, le Groupe n'a cessé depuis sa création (15 ans déjà) de se transformer, sans pour autant voir sa présence commerciale réduite. Au contraire... C'est le signe de la qualité de nos produits et services, mais aussi – et surtout - de l'engagement de nos équipes. Le premier vecteur de la communication, c'est l'individu, celui qui représente son entreprise.

C'est avec la même ardeur que les équipes de l'UIC lle de France s'investissent pour nous servir et défendre notre profession. Leurs compétences, qui sont grandes, sont à notre, à votre service. Unis sur des grandes thématiques, nous sommes plus forts, plus efficients

plus forts, plus efficients. Nous avons besoin d'une communication permettant d'être collectivement mieux entendus et écoutés. L'image de notre industrie est malheureusement en décalage avec la réalité. L'enjeu est pourtant de rappeler que la chimie est à la source de beaucoup d'innovations, afin, notamment, que notre secteur continue d'attirer de jeunes talents.

L'année 2011 sera une formidable opportunité : grâce à l'Éthiopie, dont le gouvernement a tenu à faire reconnaître la contribution de la chimie au traitement de l'eau et au développement durable, l'ONU en a fait l'année internationale de la chimie. Nous allons en profiter, en organisant plusieurs événements - parfois très surprenants - pour célébrer notre industrie et marquer les esprits.

Nous fêterons aussi les femmes chimistes, à l'occasion des 100 ans du Prix Nobel de Marie Curie. « Créer le buzz » dès le mois de janvier et faire parler les industriels de la chimie: pour cette grande opération de communication, nos salariés seront sollicités afin de tenir le rôle important de « meilleurs ambassadeurs de la chimie ». Ils seront bientôt appelés à se mobiliser; mais chut... gardons encore un peu le mystère!

Arnaud Freté Président de Clariant France

Contributions d'assurance chômage: des nouveautés!

Le recouvrement des contributions d'assurance chômage est réglementé par la convention d'assurance chômage du 19 février 2009. Assuré à ce jour par Pôle emploi, il sera transféré à l'Urssaf à partir du 1er janvier 2011.

Les contributions des employeurs et des salariés destinées à la couverture des dépenses relatives au régime d'assurance chômage sont assises sur les rémunérations limitées à 4 fois le plafond du régime général d'assurance vieillesse de la sécurité sociale. Le taux des contributions est fixé à 6,40 % et réparti à raison de 4 % à la charge des employeurs et de 2,40 % à la charge des salariés.

Un taux révisable

La convention d'assurance chômage fixe également les conditions de révision du taux des contributions en fonction des résultats financiers du régime d'assurance chômage.

Ainsi, le taux des contributions sera réduit si:

- le résultat d'exploitation semestriel du semestre précédent est excédentaire d'au moins 500 millions d'euros. Cette réduction peut prendre effet depuis le 1^{er} juillet 2009, les 1er janvier et 1er juillet de chaque année. La réduction du taux s'opérera au prorata de la part employeur et de la part salariale;
- l'endettement net de l'Unédic est inférieur au montant des contributions encaissées pour un mois et que la réduction qui en découle permet de maintenir l'endettement net à ce niveau.

Dans tous les cas, la réduction du taux des contributions ne peut entraîner une diminution de ce taux de plus de 0,5 point par année civile.

Des souplesses

C'est la même convention qui prévoit les majorations de retard, les délais et reports de paiement ainsi que les remises de pénalités et de majorations de retard. Ainsi, les contributions non payées aux dates limites d'exigibilité sont passibles des majorations de retard. Elles sont calculées sur le montant des contributions dues et non payées, et commencent à courir dès le lendemain.

Des délais de paiement peuvent être accordés aux entreprises en difficulté qui le demandent, sous réserve que la part salariale des contributions ait été préalablement réglée. Sauf circonstances exceptionnelles, les délais accordés ne peuvent excéder 12 mois.

Par ailleurs, l'employeur confronté à des difficultés peut solliciter un report de paiement en procédant, le cas échéant, au paiement échelonné des sommes dues. Dans cette hypothèse, le report de paiement peut être accordé dans la limite de 3 mois suivant la date d'exigibilité. Ce report de paiement décale, le cas échéant, la date effective de paiement.

Enfin, des remises de pénalités et de majorations de retard peuvent être accordées lorsque les contributions ne sont pas acquittées à la date limite d'exigibilité. Cette possibilité est ouverte pour les débiteurs de bonne foi aui en formulent la demande. Les remises de sanctions accordées ne sont définitivement acquises à l'employeur que lorsqu'il a réglé l'intégralité des créances dues. Ces remises peuvent être totales ou partielles. Les remises de

majorations de retard et de pénalités et les délais de paiement de contributions des employeurs sont accordés par les instances paritaires régionales au sein des directions régionales de Pôle emploi.

Transfert de compétence

A compter du 1^{er} janvier 2011, le recouvrement des cotisations est transféré à l'Urssaf. Cette réforme vise à simplifier les formalités des employeurs avec une seule déclaration et un seul paiement aux Urssaf pour les cotisations et contributions sociales, les contributions chômage et les cotisations AGS. Concrètement, sur les supports déclaratifs Urssaf, de nouvelles lignes spécifiques aux contributions d'assurance chômage et cotisations AGS seront automatiquement positionnées, il suffira de les remplir.

Pôle emploi au service des employeurs

Pôle emploi reste votre interlocuteur unique pour:

- Obtenir l'attestation d'emploi en fin de contrat
- Accompagner vos recrutements et obtenir des aides
- Mettre en place une CRP
- Bénéficier des allocations dans le cadre du chômage partiel ou total
- Gérer votre dossier pour les périodes d'emploi antérieures. Par ailleurs, l'ensemble de l'offre des services à destination des employeurs est désormais disponible à partir du site: http://www.pole-emploi. fr/employeur/-@/suarticle. jspz?id=23753. Et un nouveau numéro de téléphone court: le 3995 répond aux questions relatives aux aides, au recrutement et au recouvrement.

Élisabeth Gueguen Directrice de la Réglementation Pôle Emploi

Repères

ILE DE FRANCE: LA CHIMIE TERTIAIRE

En 2009 comme chaque année, l'UIC a diligenté deux enquêtes auprès des adhérents sur la situation de l'emploi et sur les rémunérations. Leurs résultats sont riches d'enseignements: ils tracent de grandes tendances nationales mais font aussi ressortir de fortes spécificités franciliennes.

Si 54 % des établissements de l'Ile de France ont moins de 50 salariés, ils ne concentrent que 8 % des effectifs tandis que près de 50 % des effectifs travaillent dans des établissements de 250 salariés et plus, ne représentant que 12 % de ces établissements. Ces tendances se vérifient sur tout le territoire national. De même, en **Ile de France comme** ailleurs, on observe que les emplois sont dans l'immense majorité des CDI (96 %) à temps plein (94 %).

Mais ce qui ressort principalement de ces enquêtes, ce sont les caractéristiques de l'emploi de la région. Alors qu'au niveau national, les hommes représentent 62 % des effectifs, la tendance est inversée dans notre région: les femmes y sont majoritaires à 58 %. L'explication est simple: les établissements franciliens sont essentiellement des sièges sociaux et la population féminine occupe majoritairement des fonctions tertiaires. Pour ces mêmes raisons, la répartition selon les avenants est différente en lle de France du reste de la France: dans la région, alors que 53 % des salariés relèvent de l'Avenant III, 34 % de l'Avenant II et seulement 13 % de l'Avenant I, ils représentent en France entière respectivement 28 %, 37 % et 35 % des effectifs.

Recherche et réduction de substances dangereuses dans l'eau (RSDE)

Cette démarche s'inscrit dans la durée : elle a commencé en 2002 et les étapes de sa mise en œuvre sont définies jusqu'en 2015. Il s'agit d'une démarche structurée qui se déroule, en lle de France, dans la concertation, grâce aux bonnes relations que nous avons

avec le ministère et les services d'inspections des installations classées (STIIC).

La première étape s'était déroulée de 2003 à 2007 et avait permis de faire une photographie des rejets de substances dangereuses avec des analyses sur des « échantillons 24 h ». Cette action, menée en concertation avec les services d'inspection, l'Agence de l'eau Seine Normandie (AESN) et les représentants industriels avait permis de faire progresser la connaissance avec l'analyse d'environ 106 substances dans les rejets de 254 sites en lle de France.

Concertation puis lancement

En 2008, à partir des données recueillies entre 2003 et 2007. a été écrit le scénario du film à réaliser entre 2009 et 2015.

Celui ci, écrit là aussi en toute concertation, a été finalisé par la circulaire du Ministère de l'Ecologie du 5 janvier 2009. Les services d'inspection des installations classées l'ont mise en œuvre au cours de l'année dernière via des arrêtés préfectoraux complémentaires. Cette mise en œuvre s'est accompagnée de formations et d'information des industriels à travers des actions communes menées par l'AFINEGE, la DRIRE. le STIIC et l'AESN.

Dosage de substances

Le tournage a commencé pour les entreprises le 1er janvier 2010. Il consiste à doser de 10 à 75 substances (en fonction de l'activité industrielle) dans les rejets des établissements, une fois par mois pendant six mois. Fin 2010 ce seront ainsi plus de 350 sites franciliens qui auront été soumis à ces recherches de substances dangereuses dans l'eau. Ces mesures peuvent donner lieu à une aide de l'Agence de l'eau à hauteur de 50 %, mais encore faut-il en faire la demande avant de commencer les prélèvements.

En lle de France, la circulaire du 5 janvier 2009 a été appliquée dans sa riqueur mais aussi dans son esprit. Certains points de ce texte ont pu être interprétés différemment dans certaines régions, c'est pourquoi une circulaire du 23 mars 2010 apporte des précisions. Nous ne pouvons que rappeler qu'en cas de difficultés rencontrées dans les discussions avec les services d'inspection et en particulier pour l'établissement des listes de substances à analyser et/ou avec l'Agence de l'eau, n'hésitez pas à nous contacter le plus tôt possible.

Et après....

Après cette première vague, il s'agira de définir les substances qu'il conviendra de mesurer pendant deux ans et demi tous les trimestres, puis de déterminer quelles substances devront faire l'objet d'études technicoéconomiques en vue de leur réduction et enfin celles qu'il sera pertinent de réduire : ce sont nos préoccupations pour 2010 sur ce sujet. Mais nous aurons l'occasion d'en reparler avant que le générique de fin ne s'affiche à l'écran!

Christian Lecussan 01 48 53 11 88 c.lecussan@uic-idf.fr Pierrick Laperche: 01 48 53 11 89

p.laperche@uic-idf.fr

Prévention du risque chimique à la SNCF

0

0

0

Dans le cadre de son programme national de prévention du risque chimique, la SNCF a initié en 2006 un appel d'offre pour la formation de ses quelque 100 000 opérateurs confrontés au risque chimique.

Après une sélection drastique, l'AFPIC Formation a été choisie en raison de la pertinence de sa réponse qui proposait une assistance à maîtrise d'ouvrage reposant sur cinq filières (contenu pédagogique, médiatisation, logistique, mobilisation et pilotage).

Un projet initié en 2006

Les sessions de formation, déclinées sur quatre collèges, et intégrant pour chaque collaborateur les spécificités de ses fonctions (un jour pour les dirigeants d'unité et de proximité, un jour pour les acheteurs, deux jours pour les infirmières, trois jours pour les préventeurs), ont été lancées dès 2007 à partir de quatre séminaires d'information s'adressant à 800 directeurs d'établissement.

Une offre sur-mesure

L'animation des formations s'appuyait sur un outil pédagogique: un CD-Rom créé spécifiquement et remis à chaque stagiaire participant, permettant une démultiplication auprès des opérateurs au sein des différents établissements. Sur la période 2007/2008, I'AFPIC Formation a ainsi formé près de 9000 personnes avec un taux de satisfaction moyen particulièrement élevé. En 2009, l'évolution du cadre réglementaire a conduit la SNCF à demander une mise à jour des contenus en intégrant une sensibilisation sur les règlements REACH et CLP (classification, emballage et étiquetage des produits chimiques) et sur les ATEX (ATmosphères EXplosives).

S'adapter aux évolutions réglementaires

La SNCF a alors commandé à l'AFPIC Formation un enrichissement des contenus comprenant une mise à jour complète intégrant notamment les conséquences de l'application du règlement CLP, du décret de décembre 2009 concernant les VLEP (Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle) ainsi que de l'ensemble des mesures prises en matière de prévention du risque chimique au sein de la société (évaluation du risque au poste de travail, mise en place des notices de poste et des fiches individuelles d'exposition, logiciel de gestion des fiches de données de sécurité).

L'objectif de ce projet, dont le déploiement est programmé en 2010, est de niveler le niveau de connaissances des agents : les nouveaux arrivants bénéficieront d'une formation totalement remise à jour, tandis que les agents (particulièrement les préventeurs et les infirmières) ayant déjà été formés avant 2009 bénéficieront, eux, d'une journée de recyclage axée sur ces modifications réglementaires.

www.afpic.com

L'orientation en question

Combien de jeunes accèdent à un premier emploi correspondant strictement à leur projet professionnel basé sur leurs envies, leurs rêves, leur raison et leurs capacités ? Probablement très peu, pour de multiples raisons, objec-

tives, subjectives et de circonstance. Le premier emploi est l'aboutissement d'un long chemin qui va de l'orientation scolaire la plus amont aux aléas des premiers entretiens de recrutement.

En dehors du premier intéressé, beaucoup d'acteurs interviennent dans ce long processus. Ils s'appellent : enseignants, parents, relations, conseillers d'orientation, médias...

Les facteurs externes impactant la nature, la diversité et le nombre des emplois sont : l'économie, la politique, la sociologie, l'évolution des métiers, la démographie... Autant dire qu'il faut faire preuve de beaucoup d'humilité dans notre capacité individuelle à conseiller et accompagner les jeunes dans leur parcours vers un métier.

« Fédérons les énergies »

Dans un monde idéal, il faudrait mettre à disposition des jeunes toutes les informations leur permettant de construire leur projet de vie. Tout le monde connait la difficulté de l'exercice. Puisque ce monde idéal n'existe pas, fédérons les énergies et considérons que tous les acteurs de l'orientation ont un rôle spécifique et complémentaire.

Sensibiliser les jeunes

A titre d'exemple : Le Village de la Chimie dont la vocation est de sensibiliser les jeunes du collège à l'Université aux métiers de la Chimie et des Sciences, fonctionne depuis son origine sur le principe d'une collaboration très étroite entre le monde de la formation et celui des entreprises. Créé sous l'impulsion de l'UIC lle de France, il a su fédérer les énergies autour d'un seul but : faire connaître auprès des jeunes, les métiers et les filières de formation qui y conduisent. Une étape supplémentaire sera franchie en 2011 en associant les parents d'élèves par l'intermédiaire de leurs associations. L'ONISEP, autre acteur majeur

L'ONISEP, autre acteur majeur de l'orientation, sera aussi présent. Nous continuerons à tisser la toile pour que tous les acteurs de l'orientation puissent apporter leur contribution active.

« Fertilisation croisée »

L'autre exemple illustrant cette volonté de fertilisation croisée, entre monde de la formation et monde professionnel, est reflété par l'organisation et les missions que s'est donné le CFA AFI 24. Il offre, du BAC Pro au BAC+5, des formations scientifiques dans tous les domaines d'activité.

Dans ce type de formation par l'alternance, la qualité, la fréquence et le suivi de la relation entre tuteur pédagogique et maître d'apprentissage font partie du cahier des charges de l'AFI 24 qui s'appuie sur un réseau fort de professionnels agissant à l'interface des mondes de l'entreprise et de la formation. Parce que le sujet est complexe, nous devons, chacun dans nos domaines d'activité respectifs, contribuer à créer des passerelles pour rendre plus accessible aux jeunes la réalité du monde qu'il auront à faire vivre demain.

Le Village de la Chimie et l'AFI 24 continueront à œuvrer dans ce sens, en prenant des initiatives nouvelles et en faisant preuve de créativité.

Gérard Roussel Président du Village de la Chimie et d'AFI 24

brèves

■ CCNIC : Formation

AFPIC organise une formation sur les spécificités de la Convention Collective Nationale des Industries Chimiques le 21 septembre 2010.

Programme:

Formation du contrat: embauchage, engagement, garantie à l'embauche, période d'essai. Exécution du contrat: ancienneté, durée du travail, salaires. Suspension du contrat: congés, maladie, accident, maternité. Rupture du contrat: préavis, indemnités de licenciement, départ et mise à la retraite. Animation: Le département social de l'UIC lle de France Lieu: Paris La Défense, à l'UIC lle de France

lle de France
Coût: 400 € HT.
Contact: Jennifer Coulon:
01 49 03 76 71,
j.coulon@afpic.com
http://www.afpic.com

■ RIS: les contrôles URSSAF

Martine Marandel, Présidente de l'URSSAF de Paris et Françoise Guillois, directrice juridique de l'URSSAF de Paris interviendront lors de la prochaine Réunion d'Information Sociale consacrée aux contrôles URSSAF. Leur intervention portera sur trois sujets: le contrôle (priorités des URSSAF et procédure), les voix de recours (comment mieux préparer son dossier) et enfin sur le rescrit et ses enjeux.

Lundi 13 septembre à 14h30 au 14, rue de la République à Puteaux.

Contact: p.dealmeida@uic-idf.fr 01 46 53 11 85

http://www.uic-idf.fr/agenda/fiches/2031.htm

■ Village de la Chimie 2011

Pour mieux faire connaître nos métiers et motiver les jeunes à s'orienter vers les filières scientifiques nous organisons le Village de la Chimie. Il offre aux jeunes, en un même lieu, la possibilité: de s'informer auprès de professionnels d'entreprises sur les différents métiers et leurs évolutions et plus particulièrement ceux de la Chimie des Sciences de la Nature et de la Vie et auprès de spécialistes de la pédagogie sur les parcours de formation, traditionnels ou en alternance, du CAP au Doctorat.

Le succès du 8ème Village de la Chimie, labellisé « Année Internationale de la Chimie », et qui aura lieu les 11 et 12 Mars 2011, dépend de votre mobilisation. Nous vous invitons dès à présent à prendre contact avec nous pour organiser ensemble cette rencontre annuelle, temps fort des relations Ecole-Entreprise pour l'UIC lle de France

Contacts: Philippe Souweine: 01 46 53 12 32, p.souweine@uic-idf.fr, Gilles le Maire: 01 46 53 11 83, g.le.maire@uic-idf.fr http://www.villagedelachimie.org

■ Mandats : appel à candidatures

Des mandats sont à pourvoir : il s'agit d'un siège de suppléant au Pôle Emploi à Paris et de plusieurs sièges de titulaires et suppléants au Tribunal de Commerce à Paris et en petite couronne.

N'hésitez pas à nous solliciter si vous souhaitez de plus amples informations.

Contact: Evelyne Rougeron: 01 46 53 12 28, e.rougeron@uic-idf.fr http://www.uic-idf.fr/organisation/ representation/index.html

■ Abonnez-vous à la lettre d'information « Le catalyseur »

Si vous souhaitez recevoir directement par mail les prochains numéros, abonnez-vous directement sur notre site internet : http://www.uic-idf.fr/catalyseur/index.php

« Le catalyseur », lettre d'information. de l'UIC Ile de France, Le Diamant A 92909 Paris la Défense Cedex. Directeur de la publication : Gilles le Maire : 01 46 53 12 29 Rédacteur en chef :

Elisabeth Pénicaut : 01 46 53 11 84 Maquette et réalisation : VEGA